

## DÉCLARATION FNEC-FP-FO CTSD 24 DU 16 MARS 2021 Académie de Bordeaux

Monsieur Le Directeur Académique des Services De l'Education Nationale,

ACADÉMIE DE BORDEAUX Mesdames & Messieurs les membres du Comité Technique Spécial Départemental.

Ce CTSD se tient donc en distanciel, ce que nous déplorons. Nous apprécierions en effet que l'inquiétude qui est la vôtre concernant la situation sanitaire dans les locaux de l'Inspection académique soit la même en ce qui concerne nos classes. Si dans bon nombre de lycées nous continuons à travailler avec une alternance des groupes, nous avons quand même une vingtaine d'élèves par salle. Les réunions ne doivent pas se tenir à plus de six adultes dans une salle, c'est pourquoi nos conseils de classes se tiennent aussi en visio. Par contre les cours en classes de BTS, donc avec des adultes, ont bien lieu à plus de six personnes. Sans parler des projets de reprise à effectif plein dans des établissements, sous prétexte de pouvoir terminer les programmes! Encore un exemple d'autonomie des établissements, mais nous souhaiterions que le respect du protocole sanitaire ne soit pas « adaptable » et modulable mais national, ou à défaut départemental ! Pour assurer la tenue du CTSD en présentiel, il suffirait simplement de le tenir dans une plus grande salle. A ce propos, nous avons à l'Union Départementale avec une salle qui peut accueillir plus 150 personnes, disposant des accès de secours, des tables, des chaises et d'une aération adéquate. Nous sommes disposés à mettre cette salle à disposition des services de la DSDEN pour accueillir le CTSD dans le respect des gestes barrières.

Venons-en à l'ordre du jour de ce CTSD. En Dordogne, à la rentrée 2021, ce sont 46 postes, dans le secondaire, qui seront supprimés, et 12 crées, soit un solde négatif de 34, alors que le CTA prévoyait un solde de - 15. Monsieur le DASEN, nous savons bien que vous répondez à une commande - au-delà même puisque vous rendez 19 postes de plus -, mais vous restez cependant responsable des services

académiques déconcentrés et nombreux sont les collègues dans ce département qui n'en peuvent plus d'être traités de la sorte. Les craintes énoncées l'an dernier à la même période sur les conséquences de la réforme du lycée et sur les 2 HSA obligatoires sont malheureusement confirmées. En effet, en lycée ce ne sont pas moins de 24 postes qui sont supprimés, dont 7 en maths, 5 en histoire-géographie, 4 en lettres modernes. Les suppressions de postes ne sont pas problématiques, que lorsque ces postes sont officiellement occupés. En effet certains supports sont assurés par des contractuels, contractuels qui à la rentrée pourraient se retrouver sans affectation ou encore par des TZR ou collègues en ATP. Certaines suppressions de postes, comme l'italien au lycée Jay de Beaufort mettent même en péril la survie de cet enseignement sur Périqueux. Le document sur les postes à compléments de services, transmis hier, montre une nouvelle fois la dégradation des conditions de travail des collègues, et la situation de certains établissements nous interpelle fortement. Par exemple, comment expliquer qu'au sein d'un même établissement, (comme par exemple le lycée de Ribérac) dans une même discipline tous les postes soient à compléments de services? Les règles ont-elles été modifiées? Il nous semble que la règle relative aux compléments de services est que ces derniers doivent être les plus rares possibles et que les postes complets doivent être privilégiés. Nous sommes conscients que l'existence de certains compléments de services sont malheureusement incontournables, mais nous nous opposons au découpage systématique des postes qui a pour unique conséquence la dégradation des conditions de travail de nos collègues. De plus, nous tenons à rappeler, et nous le rappelons à nos collègues, que les certifiés et agrégés ne sont pas dans l'obligation de faire leur service en lycée professionnel. A la rentrée prochaine, de nombreux titulaires seront en mesure de carte scolaire, alors que le mouvement est très contraint et que les organisations syndicales ont été écartées de la gestion paritaire du mouvement, suite à la loi de la transformation de la fonction publique. Certains collègues sont mêmes contactés par les services du Rectorat pour les informer de la suppression de leur poste alors même que les CTSD et que le CTA n'ont pas eu lieu. Preuve, encore une fois du mépris de l'institution à l'égard des instances paritaires et des organisations syndicales. En effet, où est le dialogue social, les possibilités de revenir sur des éventuelles fermetures de postes, si les résultats sont donnés en amont?

## Concernant la Voie Professionnelle,

Les classes de CAP, nous demandons que les textes officiels soient respectés. En effet, à ce jour, nous constatons :

- le non respect de l'arrêté du 21 novembre 2018, publié au JO du 20 décembre 2018, qui prévoit un dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil pour la réalisation du chef d'œuvre. Nous demandons, de nouveau, donc une attribution minimale de 37h et non 34 pour chaque classe de CAP.

Nous constatons aussi le non-respect des seuils de dédoublement prévus par l'arrêté du 21 novembre 2018.

Notre organisation la FNEC-FP FO continue de revendiquer :

- des créations de postes à tous les niveaux ;
- une augmentation des salaires via le dégel du point d'indice ;
- l'abandon des mesures inacceptables du «Grenelle des enseignants» qui attaquent leur statut;
- la fin du contrôle continu du bac qui conduit à une pression croissante sur les enseignants et le retour à des épreuves terminales anonymes et nationales pour le baccalauréat;
- 🕴 l'arrêt de la précarité et un vrai statut pour les AED et les AESH.

Il est urgent de donner les moyens pour que l'Éducation nationale et ses personnels puissent remplir correctement leurs missions. Il est urgent de mettre un terme aux réformes destructrices que ce soit dans l'Education nationale ou plus largement à toutes ces contre-réformes qui détruisent notre modèle social.

Nous vous remercions pour votre écoute.

Pour la FNEC-FP-FO Béatrice SARNAC, Frédéric ALSER.